

Informations – Évolutions du Règlement Intérieur des déchèteries de Decoset



Rôle de la déchèterie publique

La déchèterie est un espace aménagé, clos et gardienné où les particuliers peuvent venir déposer les déchets ménagers qui ne peuvent être collectés dans le cadre de la collecte organisée par le service de collecte des déchets de par leur volume, poids ou toxicité. Les déchets triés sur la déchèterie sont ensuite acheminés vers les filières de valorisation adaptées.

La déchèterie publique est interdite aux professionnels.

La déchèterie doit permettre :

- De limiter la pollution des eaux et des sols due aux dépôts sauvages et aux déchets ménagers spéciaux.
- De favoriser au maximum le recyclage et la valorisation des matériaux, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment, tout en préservant les ressources naturelles.
- De sensibiliser l'ensemble de la population aux questions de respect de l'environnement et à l'interdiction du brûlage des déchets à l'air libre.
- D'encourager la prévention des déchets par le réemploi de certains déchets en lien avec la politique locale de prévention des déchets.
- D'effectuer un tri des déchets en vue d'en assurer la valorisation.
- D'économiser les matières premières en valorisant certains déchets (matières valorisables) : papiers, cartons, métaux, huiles minérales et végétales, déchets verts...

Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchèteries sont propres à chaque site et peuvent être amenées à évoluer en fonction des nécessités de service. Les détails sont consultables sur le site www.decaset.fr, page Infrastructures > Déchèteries.

➔ *Pas de changement au niveau des amplitudes horaires.*

Déchets acceptés / refusés

La liste des déchets acceptés et des déchets refusés pour chaque déchèterie est consultable sur le site du Syndicat Mixte Decoset : www.decaset.fr, page Infrastructures > Déchèteries.

➔ *Pas de changement au niveau de la liste des déchets acceptés / refusés.*

Conditions d'accès

Les conditions d'accès à la déchèterie sont propres à chaque site. Les détails sont consultables sur le site www.decaset.fr, page Infrastructures > Déchèteries.

- ➔ *Pour rappel, l'accès est réservé aux particuliers sur présentation d'un **justificatif de domicile**. Sont admis les véhicules de tourisme, avec ou sans remorque, de poids total inférieur à 3,5 T et de longueur inférieure à 8 m (attelage compris). La hauteur de gabarit limitée à 1 m 90 est maintenue pour les déchèteries équipées d'un portique : Ramier, Turlu, Monlong, Cosmonautes, Cugnaux et Atlanta.
Détails des véhicules non admis sur : www.decaset.fr, page Infrastructures > Déchèteries.*
- ➔ *Les usagers ont désormais accès à toutes les déchèteries du territoire de Decoset : fin de différenciation zone A et B.*
- ➔ *Pour des raisons de sécurité, arrêt de l'accueil des usagers sur la station de transfert : orientation vers les autres déchèteries non munies de gabarit.*

Conditions de dépôt par véhicule

Le volume journalier est désormais limité à 3m³, sauf pour les déchèteries du Ramier, Turlu et Cosmonautes qui sont limitées à 1m³.

- ➔ *Objectif : limiter les apports des flux de déchets trop important, notamment les déchets verts.*

Le volume de gravats est limité à 1m³ de gravats dans toutes les déchèteries.

- ➔ *Objectif : limiter la venue de professionnels sur les déchèteries (flux en augmentation constante).*

Pour rappel :

- Huile de vidange : 20 L max.
- Huile de friture : 20 L max.
- TVI : 1 m de longueur max.
- Déchets verts : 2 m de longueur max. et diamètre inférieur à 20 cm

**Changements en rouge.*

- ➔ *Un standard autocom a été implanté pour permettre aux usagers d'identifier les 3 déchèteries les plus proches de chez eux (10min en isochrone de leur lieu de résidence) ; Tél. 05-82-06-18-30.*
- ➔ *Toutes ces informations seront consultables sur les fiches de chaque déchèterie sur le site www.decaset.fr à compter du 01/03/2021.*